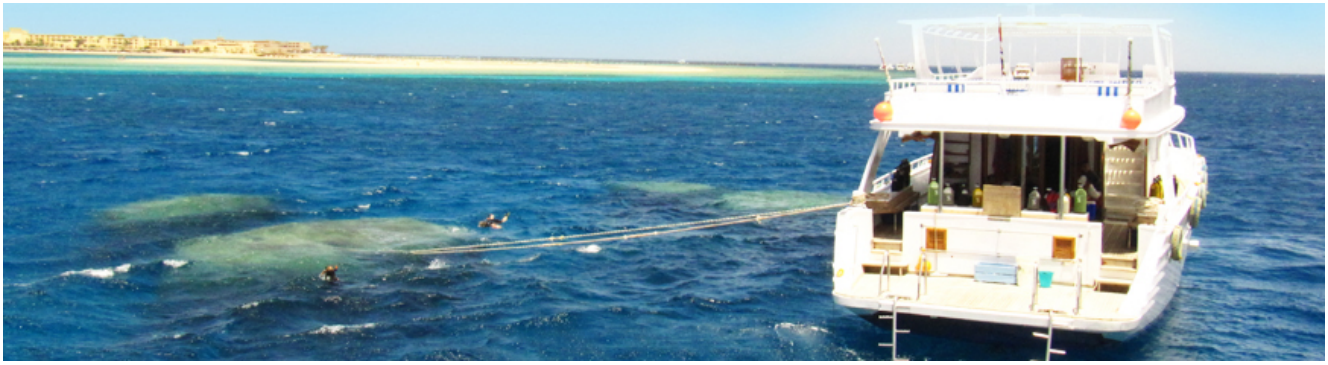
UNE SCA, QU'EST CE QUE C'EST ?



Vous avez dit SCA ?

C'est l'abrégé de Structure Commerciale Agréée, qui désigne un statut de membre de la **FFESSM** au même titre que celui des clubs associatifs affiliés. Réservé aux centres professionnels qui en formulent le souhait, ce statut s'acquiert par la délivrance d'un agrément fédéral renouvelable annuellement.

De véritables membres

Les SCA sont des membres à part entière de la FFESSM et participent pleinement à la vie fédérale. L'exploitant est porteur des droits attachés à ce statut, notamment pour exercer un droit de vote dans les différentes instances fédérales, avec un système pondéré imposé par voie règlementaire (Code du sport) et les statuts fédéraux . Dans chaque instance dirigeante (CD) nationale, régionale ou départementale, une place d'élu est réservée à la personne élue par les SCA membres.

Enjeux et objectifs

Les SCA affichent leur appartenance fédérale et peuvent délivrer des licences et utiliser le cursus de formation et de certification de la FFESSM, par choix et sans être contraintes par une éventuelle exclusivité. De nombreux produits dédiés au secteur pro sont mis à disposition, ainsi que des assurances professionnelles à des tarifs privilégiés et des opportunités de partenariat avec **Subaqua**, la revue fédérale.

Classification et intéressement

En fonction de leur niveau d'investissement fédéral en terme de délivrance de licences, de certifications et de fournitures, les SCA sont classifiées annuellement en SCA, « SCA VIP » ou « SCA PLUS », ces dernières bénéficiant d'avantages progressifs sous la forme d'avoirs et de réductions de tarification.

Le réseau des SCA

Structurées en réseau, les SCA sont les partenaires préférentiels des clubs associatifs et de leurs licenciés pour organiser leurs séjours de plongée et peuvent initier entre elles des stratégies complémentaires. La FFESSM met au service de son réseau de professionnels son expertise et sa force de communication et d'information et assure la meilleure représentativité de ses membres professionnels auprès des institutions et de ses divers interlocuteurs.

La charte des SCA

L'accès à l'agrément en qualité de SCA est régi par l'acceptation et le respect d'une charte qui définit les modalités d'agrément et les droits et devoirs attachés au statut.

Les SCIA à l'international

Il existe également une déclinaison internationale des SCA avec le réseau des SCIA (Structures Commerciales Internationales Agréées) et une charte dédiée .

Quelques repères chiffrés

Tous les ans, la fédération publie les Chiffres Clefs des SCA qui permettent de voir l'évolution du nombre de SCA agréées, les licences et les certifications qu'elles délivrent et leur classification en SCA VIP ou SCA PLUS en fonction de leur niveau d'investissement fédéral. Ces différentes données disponibles depuis 2005 renseignent sur les tendances et évolutions.

Voir les chiffres clefs des SCA …

Observatoire des SCA